

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY

Délibération N°2024-03-4



Le **treize mars deux mille vingt-quatre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 07 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

**Etaient présents** : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Madame Estelle MOUY, Thérèse PARISSEAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA-DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Eric HALLERS, Didier FULGEROT, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Philippe MAUPIN, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT

**Etaient excusés** : Monsieur Hugues WARUSFEL, Monsieur Abdelaziz GUERTIT

**Etaient représenté(e)s** : Monsieur Donatien DUCATILLION (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Madame Thérèse PARISSEAUX), Madame Cindy MERY, (procuration donnée à Madame Catherine LEFEBVRE), Monsieur Saïd NACER (procuration donnée à Monsieur Charles VAILLANT),

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-France ROGER

### **VOYAGE DES ANCIENS A L'ILE DE RÉ**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, comme chaque année, la ville de Dechy propose l'organisation d'un voyage au profit des Anciens de 65 ans et plus.

Pour 2024, ce séjour se déroulera à l'Île de Ré du 22 mai au 1<sup>er</sup> juin 2024

Un contrat est proposé par l'agence TANGO Voyages.

Le coût est estimé à 1370 € par personne.

La participation de chacun sera calculée selon les ressources avec un minimum de 50% et un maximum de 80%.

Il suggère d'autoriser, à titre exceptionnel, les enfants handicapés adultes, à la charge de leurs parents âgés de plus de 65 ans de les accompagner, en bénéficiant du même tarif.

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur Le Maire :

- à signer le contrat proposé par l'Agence TANGO Voyages concernant l'organisation du voyage des anciens à l'île de Ré à raison de 1 370 € par personne.

à régler la facture par acomptes comme stipulé dans le contrat.

- à accepter à titre exceptionnel, les enfants handicapés adultes, à la charge de leurs parents âgés de 65 ans et plus, à accompagner ces derniers, en bénéficiant du même tarif.

**DECIDE** de calculer les participations en fonction des ressources selon le mode de calcul suivant :

**Pour une personne seule : ressources annuelles/360j\_x 80 % x 12j**

**Cette participation ne peut dépasser un plancher de 685 € (1 370 € x 50%) par personne et un plafond de 1 096 € (1 370 € x 80 %) par personne**

**Pour un couple : ressources annuelles du couple / 360j x 80% x 12j**

**2**

**avec un plancher de 1 370 € (1 370 € x 50% x 2)**

**et un plafond de 2192 € (1 370 € x 80 % x 2)**

**ACCORDE** la possibilité aux personnes inscrites, de régler par acomptes, sous réserve que la totalité de la participation soit réglée au plus tard le 06 mai 2024.

**Fait et délibéré en séance  
Pour extrait conforme  
Le Maire**

**Télétransmis le 18 mars 2024**

**Publié sur le site de la ville le 18 mars 2024**